



POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE BURUNDAISE PAR RAPPORT AUX ÉLECTIONS DE 2020

Les organisations de la société civile ont appris avec surprise, par la voie d'un communiqué rendu public à l'issue d'une réunion du directoire du CNARED, la volonté des membres du CNARED de rentrer au Burundi et de participer à toutes les élections de 2020.

1. Les organisations signataires prennent acte de la décision de cette coalition des acteurs politiques burundais en exil qui décident de rentrer après que le Gouvernement ait refusé de s'asseoir avec eux pour trouver des solutions appropriées à la crise politique qui ronge le pays depuis 2015.
2. Les organisations signataires de la présente déclaration reconnaissent que les droits politiques sont garantis par les textes internationaux signés et ratifiés par l'Etat du Burundi comme la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui stipule que « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. »¹ De surcroît, le Pacte relatif aux Droits civils et politiques garantit le droit à tout citoyen « de voter et d'être élu, au cours d'élections périodiques, honnêtes, au suffrage universel et égal et au scrutin secret, assurant l'expression libre de la volonté des électeurs »²
3. Cependant, les organisations signataires voudraient rappeler à l'opinion nationale et internationale qu'au Burundi les conditions requises pour des élections libres, transparentes et apaisées ne sont pas encore réunies malgré un semblant de paix qui contraste avec des crimes qui se commettent sans cesse à huis clos, ce qui fait qu'il reste un long chemin à parcourir afin d'assainir le terrain politique pour un bon processus électoral au Burundi.

En effet, l'espace politique reste encore verrouillé par la machine répressive du pouvoir en place à l'égard des opposants politiques et des personnes perçues comme tels. De multiples cas d'assassinat et autres violations graves à caractère politico-ethnique sont toujours relevés par des organisations de défense des droits humains et un climat d'intolérance politique s'aggrave à l'approche des élections contestées de 2020.

4. Cette situation s'illustre également par la recrudescence des actes de torture à l'endroit des opposants et acteurs de la société civile, la destruction des permanences du parti CNL dans différents endroits du pays, des arrestations arbitraires, des assassinats, des enlèvements et des disparitions forcées alimentées par des discours de la haine et d'incitation à la violence

¹ DUDH, Article 21, alinéa 1

² PIDCP, Article 25, alinéa b

qui portent atteinte au processus électoral. Les rapports sur les violations des droits de l'homme pointent du doigt les imbonerakure, les agents du service national de renseignement, la police et certains administratifs. Comme aucune enquête n'est menée pour punir ces crimes, les auteurs opérant en toute impunité.

5. Les organisations signataires de la présente déclaration déplorent également qu'à l'approche des élections de 2020, le Gouvernement du Burundi redouble d'ardeur pour restreindre les libertés publiques d'association et de rassemblement pacifique surtout la liberté de la presse et le droit d'être informé qui constituent un préalable au bon déroulement de tout processus électoral. En effet, les médias détruits et les organisations de la société civile radiées abusivement suite à la crise de 2015 ne sont pas encore réhabilités. Pire encore, les différentes mesures coercitives du Conseil National de la Communication (CNC) à l'égard de médias étrangers comme la VOA, la BBC et la RFI qui assurent encore une information équilibrée à l'opinion tant nationale qu'internationale traduisent la volonté du Gouvernement d'imposer le black-out sur les violations des droits de l'homme qui caractérisent le processus électoral en cours.

Face à cette situation d'impasse, la société civile burundaise réitère sa ferme volonté de militer pour le rétablissement d'un Etat de droit et à œuvrer pour le respect et la promotion des droits humains au Burundi par des actions de monitoring des violations des droits humains, de plaidoyer et de saisine de mécanismes internationaux pour mettre fin à l'impunité qui ronge le système judiciaire burundais.

Les organisations signataires restent déterminées à défendre la dignité du peuple Burundais en général et celle des victimes de la répression en cours en particulier tout en œuvrant pour la lutte contre l'impunité sous toutes ses formes, la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation ainsi que la restauration d'un Etat de droit sans oublier la cohésion du peuple.

Les mêmes organisations mettent en garde tout acteur de la vie socio-politique du pays qui s'aventurerait à sacrifier la dignité des victimes sur l'autel des intérêts sectaires et égoïstes et tout compromis à ce sujet sera considéré comme une trahison contre la nation burundaise.

Les mêmes organisations formulent les recommandations suivantes :

Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter ses engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière de défense et de promotion des droits de l'homme ;
- De mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme dont les principales victimes sont des membres des partis politiques de l'opposition dont le CNL.

Aux acteurs politiques :

- De contribuer à la promotion des valeurs de paix, de liberté et de démocratie en se gardant de lutter pour des intérêts sectaires et sans lendemain,
- De s'assurer de la protection de leurs membres en exil qui vont suivre leur exemple eu égard aux cas de répression des rapatriés déjà enregistrés,
- De continuer à lutter pour la réhabilitation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi qui avait contribué au retour à la paix et à la stabilité depuis sa signature en Août 2000 jusqu'à l'avènement du troisième mandat présidentiel illégal en 2015 ;

- De ne rien entreprendre qui consacrerait l'impunité des auteurs des violations graves des droits humains ou compromettrait de quelque manière que ce soit la dignité des victimes.

A la Communauté internationale :

- De garder un œil vigilant sur l'évolution de la situation qui prévaut au Burundi afin de parer, par toutes les voies possibles, à toute escalade de la violence afin de mettre en œuvre sa responsabilité de protéger le peuple burundais,
- De prendre toutes les mesures qui s'imposent pour sauvegarder l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation et ainsi contribuer à prévenir le retour d'un conflit armé au Burundi avec des risques élevés d'embrassement de la sous-région.

A l'Union africaine et l'ONU :

- D'organiser et coordonner la reprise de dialogue inter burundais afin d'aboutir à une résolution pacifique de la crise en cours, seule préalable à tout processus électoral
- Garantir la protection internationale des réfugiés burundais et éviter toute action de nature à obliger les réfugiés de rentrer par la force.
- De mettre en application la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 29 juillet 2016, notamment le déploiement de la police onusienne pour protéger la population burundaise contre les abus du pouvoir et permettre de rétablir un climat de sécurité pour tous.

Aux réfugiés :

De faire preuve de prudence et de patience et de ne pas céder machinalement aux sollicitations du gouvernement et de certains politiciens qui prêchent à tout vent le retour au bercail alors que les raisons qui les ont poussés sur la route de l'exil n'ont pas encore changé.

Fait le 14 août 2019

Les organisations signataires :

1. **Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (Acat-Burundi)**
2. **Association des Journalistes Burundais en Exil (AJBE)**
3. **Collectif des Avocats des Victimes de crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)**
4. **Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)**
5. **Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)**
6. **Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)**
7. **Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC)**
8. **Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité (MFFPS)**
9. **Réseau des Citoyens Probes (RCP)**
10. **SOS Torture- Burundi**
11. **Union Burundaise des Journalistes (UBJ)**